Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D69-DE

**Commune de PLONEVEZ DU FAOU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025 - 69

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Convocation affichée le : 27 novembre 2025

**Présents :** M. BLEUZEN, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

**Absents excusés** : P. AUFFRET, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

**Procurations** : P. AUFFRET (procuration à Valérie CARO-CHERRE), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Objet de la Délibération
***Alimentation réseau basse tension- Lotissement Communal Kernevez Lann à Plonévez-du-Faou.***

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Alimentation réseau basse tension- Lotissement Communal de Kernevez Lann.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune PLONÉVEZ-DU-FAOU afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Extension public ..... ..... 67 500,00 € HT
Soit un total de ..... ..... 67 500,00 € HT

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D69-DE

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 47 250,00 €
⇒ Financement de la commune :
- ELECTRIFICATION Extension public..... ..... 20 250,00 €
Soit un total de..... ..... 20 250,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Alimentation réseau basse tension-Lotissement Communal Kernevez Lann (16 LOTS + 1 MACRO-LOT) - P133.
- Accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 20 250,00 €
- Autorise Mme le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

**Pour extrait conforme,**
**Mme le Maire,**
**Marguerite BLEUZEN.**